

## **PLAN CANTONAL DE GESTION DES DECHETS 2004- REVISION 2008**

### **MATERIAUX D'EXCAVATION ET DECHETS DE CHANTIER**

#### **CONTENU**

**RESUME DU CHAPITRE "MATERIAUX D'EXCAVATION ET DECHETS DE CHANTIER"**

**CHAPITRE 9 : MATERIAUX D'EXCAVATION ET DECHETS DE CHANTIER**

**FICHES DE MESURES RELATIVES AU CHAPITRE 9**

## MATERIAUX D'EXCAVATION ET AUTRES DECHETS DE CHANTIER

## RESUME

### **Matériaux d'excavation, objectifs**

Les 1'100'000 m<sup>3</sup> de matériaux d'excavation produits annuellement dans le canton seront répartis dans cinq catégories de comblements autorisés. La remise en état de gravières, de carrières et de fosses d'extraction lacustre absorbera le 70% des matériaux d'excavation, tandis que le solde sera réparti entre les dépôts pour matériaux d'excavation, les réaménagements de parcelles (volume inférieur à 50'000 m<sup>3</sup>) et les mouvements de terres sur les chantiers (volume inférieur à 5'000 m<sup>3</sup>). Les échanges de matériaux d'excavation entre chantiers seront favorisés.

Le volume de comblements réellement disponible à court terme n'étant que de 4'000'000 m<sup>3</sup>, il est prévu de réviser les conditions de remise en état de plusieurs carrières et gravières actuellement partiellement comblées (v. Plan Directeur des Carrières). Les autres sites de comblement définis en 1997 dans le Plan directeur cantonal des dépôts d'excavation et des matériaux (PDDEM) et son addenda de 2008 seront en outre utilisés.

### **Déchets de chantier, objectifs**

La production de déchets de chantier augmentera proportionnellement à la démographie, pour atteindre 1'400'000 t en 2020, contre 1'280'200 t en 2006.

La valorisation des déchets de chantier est actuellement supérieure à 85%. Elle sera encore améliorée en développant le tri sur les chantiers, grâce à une intensification de la collaboration entre les centres de tri et les chantiers, et une meilleure valorisation des déchets minéraux de chantier encore stockés en décharge contrôlée pour matériaux inertes.

En encourageant l'utilisation de graves recyclées dans les constructions cantonales et communales, dans le respect de la directive fédérale pour la valorisation des déchets de chantier minéraux (OFEV, 2006) et de la directive cantonale DCPE 875, on limitera l'apport de déchets inertes en décharge contrôlée pour matériaux inertes (DCMI) et on économisera les ressources naturelles. Les entrepreneurs sont sensibilisés aux principes de la construction durable, de même que les services de l'Etat par les conseils et l'appui donnés par l'Unité de Développement Durable du Département des Infrastructures. La recherche de filière alternative à la mise en décharge des déchets d'amiante liée sera poursuivie. Le recyclage des carreaux et panneaux de plâtre massif ou cartonné sera encouragée et leur mise en décharge interdite.

Les installations de traitement des déchets seront complétées :

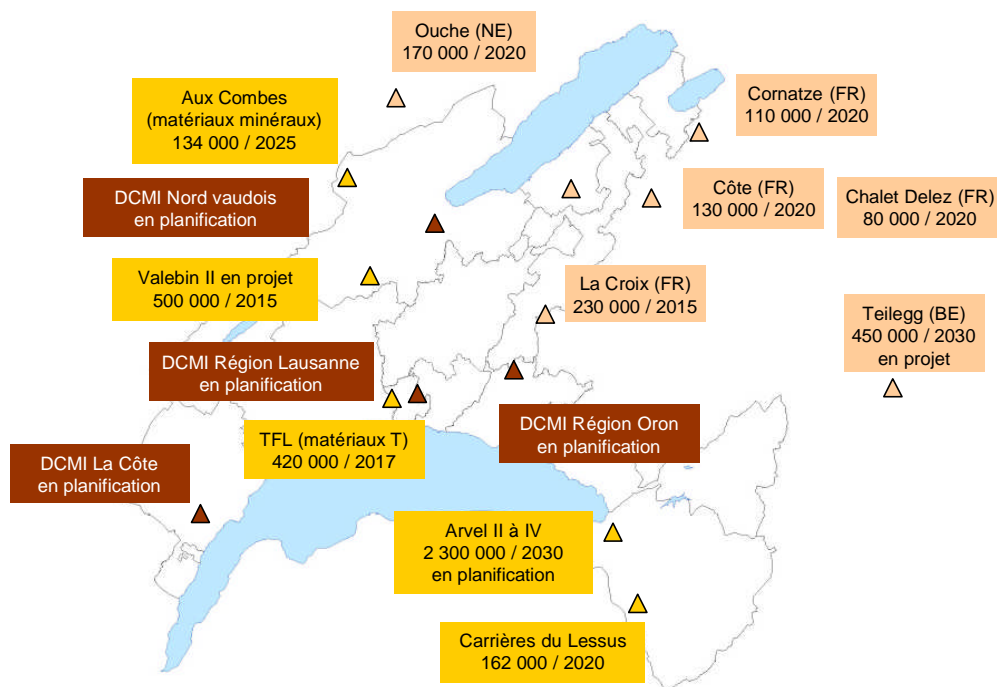
- les enrobés bitumineux riches en goudrons seront stockés dans la décharge contrôlée bioactive du Lessus et dans la nouvelle décharge contrôlée bioactive (DCB) (environ 5'000 t/an), de même que les terres contaminées (production variable).

L'approvisionnement en déchets de bois des chaufferies spécialisées et des UIOM sera assurée par la mise en vigueur d'une zone d'apport.

Quatre nouvelles DCMI sont planifiées dans les régions actuellement mal desservies de Lausanne, de La Côte, de Lavaux-Oron (sites de Lausanne-Crissier, Eysins et Forel-Lavaux) et du Nord-Vaudois. Les volumes de stockage à disposition dans les décharges autorisées et en projet s'élèvent à environ 5 mio de m<sup>3</sup>, ce qui correspond aux besoins de stockage de matériaux inertes au moins jusqu'en 2030. Les déchets inertes produits dans certaines régions limitrophes seront exportés vers les décharges proches du canton de Fribourg, du

Val-de-Travers, voire du Saanenland, dans le cadre de la collaboration intercantonale.

**Stockage définitif  
 futur des déchets  
 inertes**



**Légende**

Arvel II 2 300 000 / 2030	nom de la décharge volume disponible à fin 2006 [m³]/date de fin de comblement
▲	DCMI
△	DCMI hors canton
▲	DCMI nouvelle en planification

## 9. MATÉRIAUX D'EXCAVATION ET AUTRES DÉCHETS DE CHANTIER

### 9.1 Introduction

**Définition** Les matériaux d'excavation et les autres déchets de chantier sont générés dans le cadre des activités de génie civil et du bâtiment (construction, démolition, rénovation). Leur gestion est décrite de manière conjointe dans ce chapitre.

**Matériaux  
d'excavation et  
autres matériaux,  
avant- propos**

Le Plan directeur cantonal des dépôts d'excavation et des matériaux de 1997 (PDDEM), son addenda de 2008, le Plan Directeur des Carrières de 1991 et 2003, et les documents intitulés "Recherche de sites pour des décharges inertes" et "Recherche de sites pour des décharges bioactives" de 1994 restent les éléments de planification cantonale et ne sont que résumés dans ce chapitre du Plan de gestion des déchets. Dans le but d'assurer une vision exhaustive des différents sites de dépôts et des sites de décharges d'une part, et d'autre part d'assurer une information claire des autorités, les sites figurant au PDDEM, au Plan Directeur des Carrières et dans les documents de recherche de sites pour les décharges inertes et bioactives sont répertoriés dans la fiche de mesure 9.5. En effet, tous les sites répertoriés dans cette fiche peuvent recevoir des matériaux terreux sains, à moins que leurs caractéristiques géologiques et hydrogéologiques ne rendent leur exploitation possible en tant que décharge inerte ou bioactive, selon les critères définis par l'OTD. En raison du grand nombre de sites potentiels, une représentation cartographique détaillée de tous les sites aptes à recevoir des matériaux terreux n'est pas possible au niveau du Plan de gestion des déchets. En revanche, chaque site est décrit précisément dans le PDDEM et son addenda, dans le Plan Directeur des Carrières, ou dans les documents de recherche de sites pour des décharges inertes et bioactives disponibles au Service des Eaux, Sols et Assainissement de l'Etat de Vaud, avec la spécification des différentes contraintes environnementales et d'aménagement du territoire s'y rapportant (texte et carte pour chaque site). La représentation cartographique des sites de décharges inertes en cours de procédure ou en activité est présentée dans ce chapitre du Plan, consacré aux matériaux d'excavation et aux déchets de chantier. La représentation cartographique des sites de décharge bioactive et pour déchets stabilisés en cours de procédure ou en activité est présentée dans le chapitre 7 du Plan, consacré aux résidus de l'incinération.

**Déchets de  
chantier**

L'OTD impose la séparation des déchets spéciaux des autres déchets de chantier. Si les conditions d'exploitation ne permettent pas de trier les autres déchets sur le chantier, cette opération peut être effectuée ailleurs. La déconstruction ordonnée et le tri par bennes multiples permettent la répartition suivante :

- matériaux d'excavation et déblais non pollués
- déchets stockables définitivement en décharge contrôlée pour matériaux inertes(DCMI) sans devoir subir de traitement préalable

- déchets de chantier combustibles ou recyclables (bois, carton, plastiques, textiles)
- autres déchets (déchets de chantier mélangés pouvant contenir bois, métaux, plastiques et éléments minéraux, déchets pollués).

L'autorité peut exiger un tri poussé si cette opération permet la valorisation d'une partie des déchets, pour autant que la solution soit écologiquement rationnelle, techniquement réalisable et économiquement supportable ( OTD, Directive pour la valorisation des déchets de chantier minéraux, OFEV 2006). L'autorité cantonale demande que les quantités de déchets générées et les voies d'élimination soient déclarées lors des chantiers suivants (questionnaire CAMAC 71) :

- construction de plus de 3'500 m<sup>3</sup> SIA
- rénovation de plus de 1'000 m<sup>3</sup> SIA
- démolition de plus de 300 m<sup>3</sup> SIA.

Un plan de gestion détaillé des déchets doit être établi pour des travaux de plus de 10'000 m<sup>3</sup> SIA.. La directive cantonale DCPE 875 d'avril 2008 donne des prescriptions pour la valorisation des matériaux minéraux de chantier.

**Balayage des routes**

La Loi fédérale sur la protection de l'environnement stipule que les déchets de voirie doivent être éliminés par le canton (art. 31b). Leur composition les rapprochant des déchets de chantier, ils seront traités dans ce chapitre. Une directive cantonale sur les déchets de balayage des routes a été élaborée à l'attention des services publics cantonaux et communaux. Elle caractérise les types de déchets et leur mode d'élimination (DCPE 873, septembre 2002).

## 9.2 Production

### 9.2.1 Production actuelle

**Matériaux d'excavation**

La production de matériaux d'excavation est évaluée sur la base des quantités déclarées par les entreprises dans le cadre de l'application de la loi vaudoise sur l'assainissement des sites pollués. Chaque année, les mises en dépôt de toutes natures sont soumises à déclaration, en vue d'une taxation. Une autre approche, empirique, permet d'évaluer cette donnée sur la base de la consommation annuelle de matériaux pierreux que l'on multiplie par un coefficient de 2/3 Cette dernière est restée relativement stable entre 1992 et 2005 et s'est élevée en moyenne à 1'700'000 m<sup>3</sup>/an. Sur ces bases, la production annuelle moyenne de matériaux d'excavation peut être estimée à environ 1'100'000 m<sup>3</sup>.

**Déchets de chantier**

La production de déchets de chantier est difficile à apprécier, puisque seules les quantités de déchets déposées en DCMI, triées en centres de tri ou valorisées sous forme de granulats sont recensées. Un modèle de répartition des catégories de déchets de chantier a été élaboré

par l'OFEV en 2001 (estimation établie à partir de statistiques obtenues par enquête). Les résultats obtenus par les statistiques vaudoises et ce modèle théorique permettent d'évaluer la masse de déchets de chantier produits dans le canton de Vaud aux environs de 1'280'200 t/an. Leur composition est détaillée dans le paragraphe relatif au traitement.

**Déchets de balayage** La production de déchets de balayage des routes nationales, cantonales et communales est d'environ 25'000 m<sup>3</sup>/an.

### 9.2.2 Production future

**Matériaux d'excavation** En excluant les grands chantiers d'infrastructure (M2 ou TRIDEL par exemple), pour lesquels une gestion propre des matériaux d'excavation est organisée, la production future de matériaux d'excavation devrait rester stable, aux environs de 1'100'000 m<sup>3</sup>/an.

**Déchets de chantier** La production future de déchets de chantier sera influencée par l'évolution démographique et par la situation économique.

Si l'on admet que la production spécifique restera stable, et en tenant compte de l'évolution démographique, le volume de déchets de chantier produit en 2020 s'élèvera à 1'400'000 t (on admet que cette augmentation, indépendante de la production des matériaux d'excavation, est due à l'intensification des activités de rénovation).

**Déchets de balayage** La production de déchets de balayage des routes restera stable, le réseau routier n'étant pas appelé à s'étendre..

## 9.3 Traitement actuel

### 9.3.1 Matériaux d'excavation

La planification réalisée dans le cadre du PDDEM montre que le nombre de sites de carrières et gravières pouvant accueillir des matériaux d'excavation en vue de leur remise en état est insuffisant dans le canton, notamment dans les régions densément habitées de Lausanne, Morges, Oron, Lavaux-Riviera, La Côte et le Nord-Vaudois. Ce manque est compensé par des exportations dans les régions voisines, ainsi que par l'ouverture de dépôts d'excavation ou par le réaménagement de parcelles. Les différentes filières à disposition sont les suivantes :

- remises en état des gravières et des carrières (y compris les fosses d'extraction lacustre répertoriés dans le Plan Directeur des Carrières)
- dépôts d'excavation
- décharges contrôlées pour matériaux inertes ou pour déchets dits bioactifs, dans le cas de terres contaminées (volume > 100'000 m<sup>3</sup>). L'utilisation des décharges inertes pour des matériaux sains exempts de contamination est limitée et ne doit être acceptée que dans le cas où aucune autre alternative n'existe dans la région.
- réaménagements de parcelles (volume < 50'000 m<sup>3</sup>)

- mouvements sur chantier (volume < 5'000 m<sup>3</sup>).

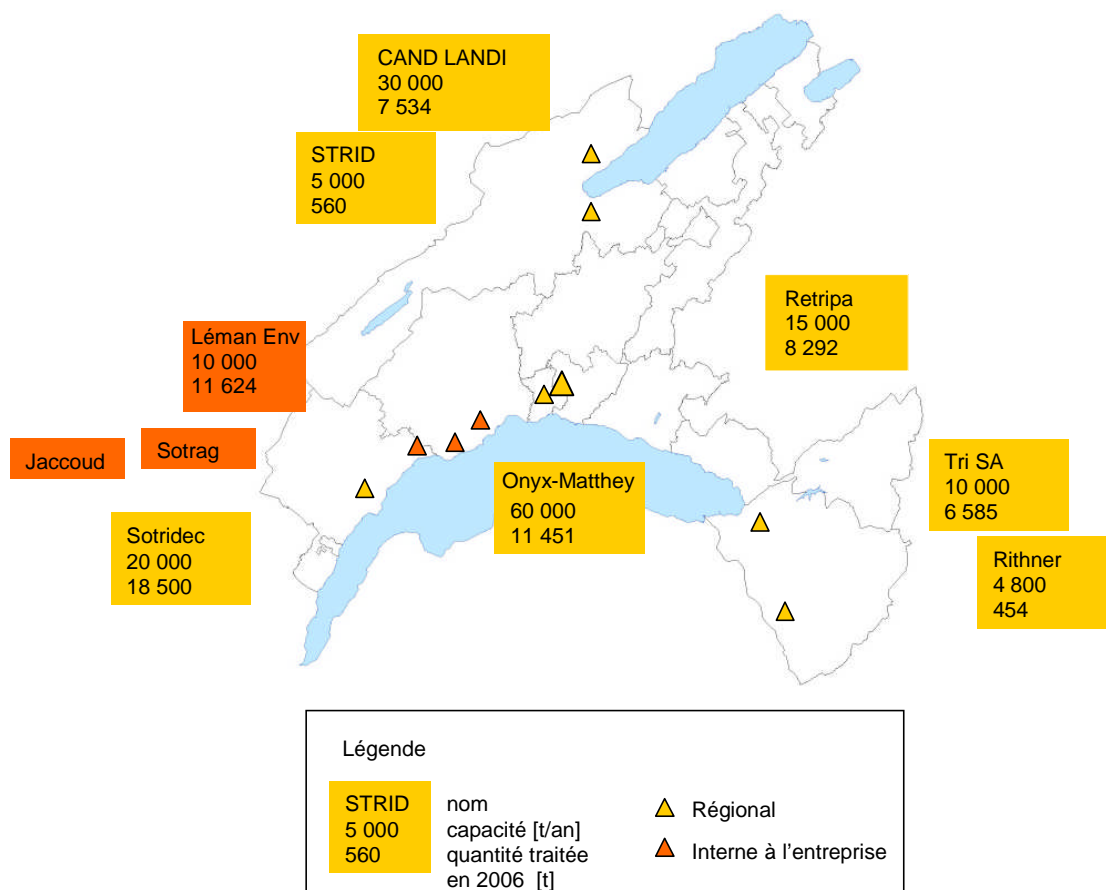
### 9.3.2 Déchets de chantier

**Répartition** Les 1'280'200 t de déchets de chantier produites en 2006 ont été soit valorisées directement (40%), soit triées sur place (55%), ou en centres de tri (5%).

**Valorisation directe** Près de la moitié de la production, soit près de 510'000 t de déchets minéraux, a été recyclée et réutilisée sur le site des chantiers (gravats concassés sur place).

**Tri** 770'200 t de déchets ont été triées sur les chantiers (déconstruction ordonnée, bennes multiples), alors que 65'000 t de déchets tout-venant ont été acheminées vers les installations de tri régionales. Dix centres de tri, dont 3 destinés aux propres besoins des entreprises, sont en activité sur le territoire vaudois. Leur localisation est illustrée sur la figure suivante, avec l'indication de leur capacité et des quantités annuelles traitées en 2006.

Localisation des centres de tri, capacités et quantités traitées en 2006



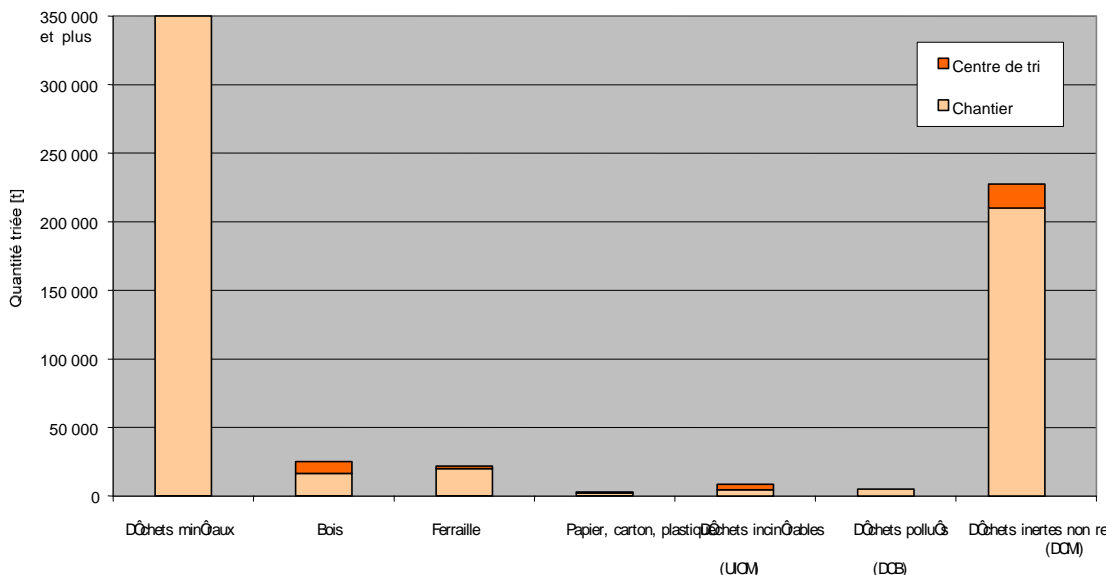
**Capacité des centres** Les centres de tri régionaux ont une capacité globale qui s'élève à environ 155'000 t/an ; moins de la moitié de leur capacité a donc été exploitée en 2006. Les centres les plus sollicités sont situés dans la région lausannoise. Une faible quantité de déchets vaudois a

également été triée dans les cantons limitrophes.

**Répartition des déchets triés**

En fonction de leur composition, les déchets triés ont été valorisés, incinérés ou mis en décharges (pour matériaux inertes ou bioactive). La répartition est illustrée par le graphique suivant.

**Répartition des déchets triés par les chantiers ou en centre en 2006**



**Recyclage**

En 2006, le recyclage a été réalisé comme suit :

- 487'500 t de déchets de chantier minéraux de démolition ont été conditionnées et valorisées sous la forme de 6 types de matériaux de compositions standardisées (granulats et graves), selon la directive ad hoc de l'OFEV; cette directive n'est pas encore respectée par toutes les entreprises. Ce recyclage a permis de porter le taux de substitution de graviers neufs à 20%, contre 18,5% en 2004.
- 17'400 t de déchets de bois ou bois usagé ont été valorisées dans 2 chaufferies industrielles situées à Crissier (CRICAD : 13'000 t/an) et à Yverdon-les-Bains (chaufferie des Ateliers Industriels Traction : 1'400 t/an) et Sogebois (3'000 t) au Sentier ; le solde du bois de rebut, soit environ 10'000 t/an, a été exporté en Italie pour la confection de panneaux de particules ou en Allemagne dans des chaufferies industrielles.
- 22'000 t de ferraille ont été recyclées en fonderies et aciéries, en Suisse ou à l'étranger
- 2'800 t de papier, carton et plastique ont été recyclées par les entreprises de production.

**Usines d'incinération**

En 2006, 8'500 t d'éléments combustibles mélangés ont été incinérées dans les UIOM de Lausanne, SATOM ou SAIOD (bois dit "à problème", papier, plastique).

**Décharges**

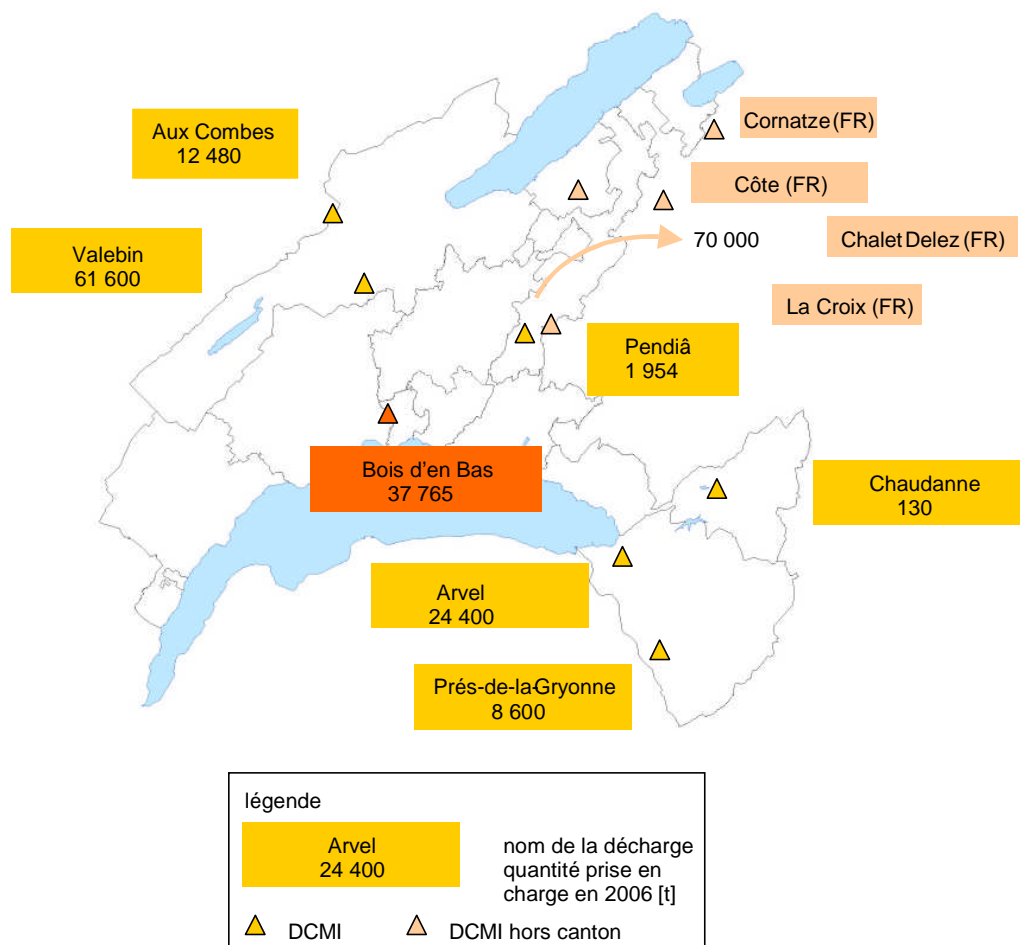
Environ 5'000 t de matériaux bitumineux riches en goudrons ont été éliminées en décharge

**bioactives** contrôlée bioactive et, dans une moindre mesure, en DCMI.

**DCMI pour matériaux d'excavation et déchets de chantier**

La production de matériaux inertes dans le canton s'est élevée à 217'000 t en 2006. Les DCMI vaudoises ont collecté 92'630 t de déchets de chantier, 42'390 t de matériaux d'excavation faiblement contaminés et 21'980 t de matériaux inertes divers (résidus de dessableurs ou de digesteurs de STEP, balayures de routes). Parallèlement, environ 20'000 t de terres d'excavation faiblement contaminées et 50'000 t de matériaux inertes produits dans les zones limitrophes ont été déposées dans les régions fribourgeoises proches. Leur répartition est illustrée comme suit :

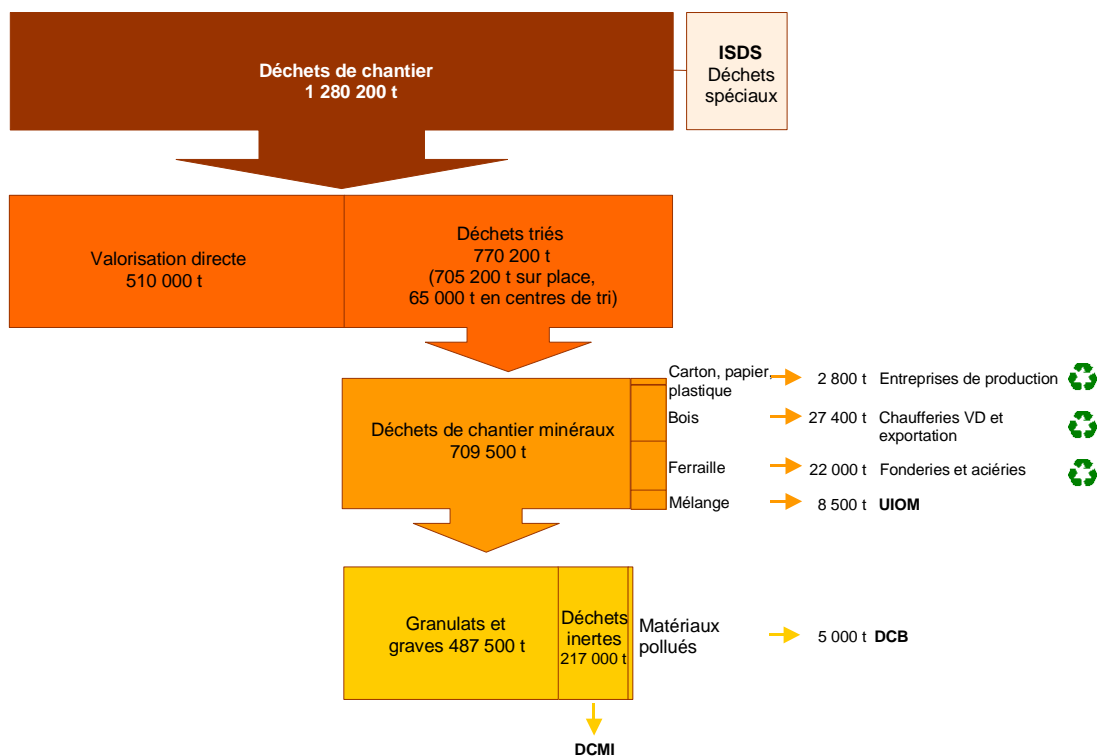
**Stockage définitif actuel des matériaux inertes**



On peut constater que les régions de Lausanne, Morges et La Côte, qui génèrent le 60% des matériaux inertes, sont mal desservies. La fermeture de la décharge de Mollard-Parrelliet (Trélex) se traduit par un report de charge sur des sites plus éloignés ( Valebin à Bofflens en particulier).

**Synthèse** La figure suivante présente la synthèse de l'ensemble des flux des déchets de chantier.

**Traitement des déchets de chantier en 2006**



**Balayage des routes**

Les filières de traitement des déchets de balayage des routes décrites dans la directive cantonale y relative ne sont pas appliquées par l'ensemble des services d'entretien public. En fonction de leur composition, ces déchets sont stockés en DCMI ou incinérés en UIOM.

**9.4 Traitement futur**

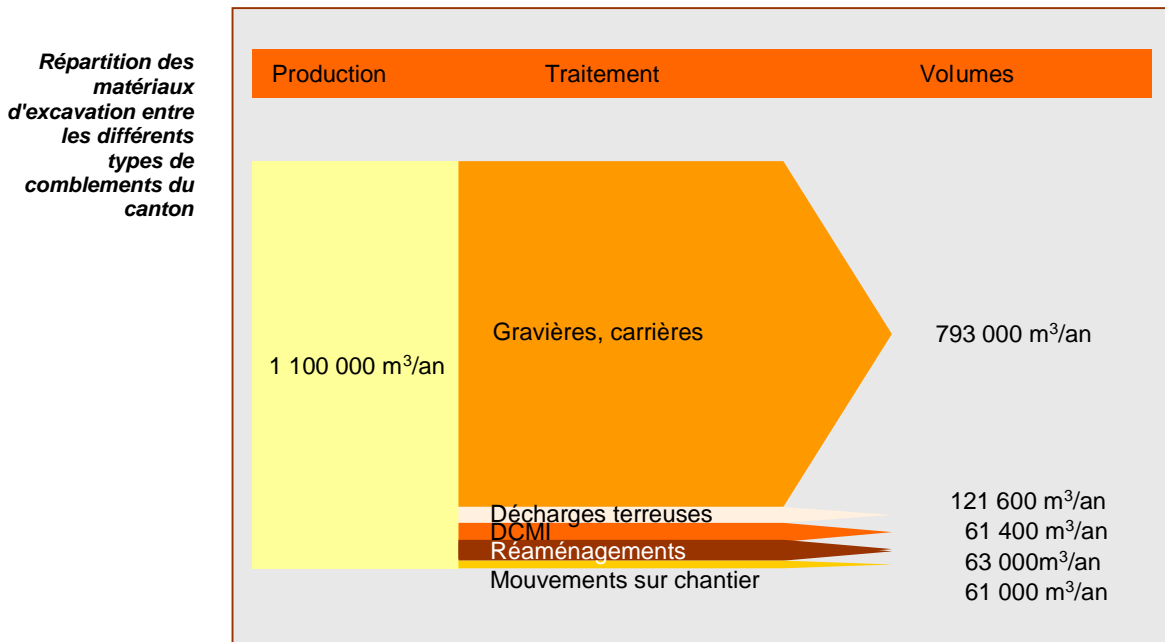
**9.4.1 Matériaux d'excavation**

Le manque de sites disponibles sera comblé par les volumes additionnels retenus dans le PDDEM et par une meilleure utilisation des volumes de comblement de gravières et carrières existantes. La disponibilité réelle de volumes à court terme est estimée à 4'000'000 m<sup>3</sup>, ce qui place le canton dans une situation critique (quatre ans de réserve). Il est donc prévu de réviser les conditions de remise en état de plusieurs sites de carrières et gravières en activité ou remis en état récemment (passage d'un comblement partiel à une remise en état plus proche des profils d'origine du terrain naturel avant exploitation). La fiche de mesure 9.5 détaille la procédure suivie. Son tableau général des sites de comblement donne un aperçu global sur tous les sites de comblement et de décharge potentiels dans le canton. En effet, ces sites, qu'ils soient destinés à des comblements par des matériaux d'excavation, des matériaux inertes ou des déchets dits "bioactifs", peuvent recevoir des terres d'excavation. Les échanges entre chantiers seront favorisés par l'amélioration des conditions d'utilisation d'une bourse, qui sera intégrée au site internet de l'Etat (prévision : mi-2008).

**Répartition**

Considérant les volumes moyens qui seront déposés en DCMI (terres faiblement

contaminées), les volumes de comblement potentiels (environ 40'000'000 m<sup>3</sup>) et la production de matériaux d'excavation, on estime que la mise en dépôt des matériaux d'excavation s'effectue selon le schéma illustré dans la figure suivante.



#### 9.4.2 Déchets de chantier

**Valorisation** Bien que la valorisation représente actuellement le principal débouché pour les déchets de chantier (plus de 85%), le principe de "construction durable" implique de la développer encore. Dans cette perspective, il est nécessaire de développer le tri sur les chantiers. Pour ce faire, la collaboration entre les chantiers et les centres de tri sera intensifiée (mesure 9.1).

En encourageant l'utilisation de graves recyclées dans les constructions cantonales et communales, dans le respect de la directive fédérale pour la valorisation des déchets de chantier minéraux (OFEV, 2006) et de la directive cantonale DCPE 875, on limitera l'apport de déchets inertes en décharge contrôlée pour matériaux inertes (DCMI) et on économisera les ressources naturelles. Les entrepreneurs sont sensibilisés aux principes de la construction durable, de même que les services de l'Etat par les conseils et l'appui donnés par l'Unité de Développement Durable du Département des Infrastructures.

**Recyclage** Le recyclage sera réalisé comme suit :

- le bois sera valorisé en chaufferie spécialisée ou en UIOM. Une zone d'apport est prévue pour ce type de déchet ( voir chapitre 2 " Déchets urbains et DIB "), qui permettra d'assurer l'approvisionnement des installations de valorisation énergétique cantonales (mesure 9.2).
- la ferraille sera recyclée en fonderies et aciéries, en Suisse ou à l'étranger
- les papiers, cartons et plastiques seront recyclés par les entreprises de production

- en encourageant l'utilisation de graves recyclées, dans le respect de la directive OFEV et de la directive DCPE 875, on limitera l'apport de déchets inertes non pollués ou tolérés en DCMI et on économisera des ressources naturelles ; les entrepreneurs seront sensibilisés aux principes de la construction durable.

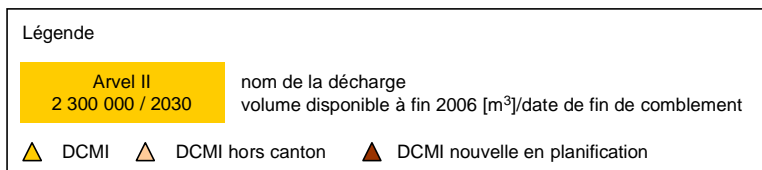
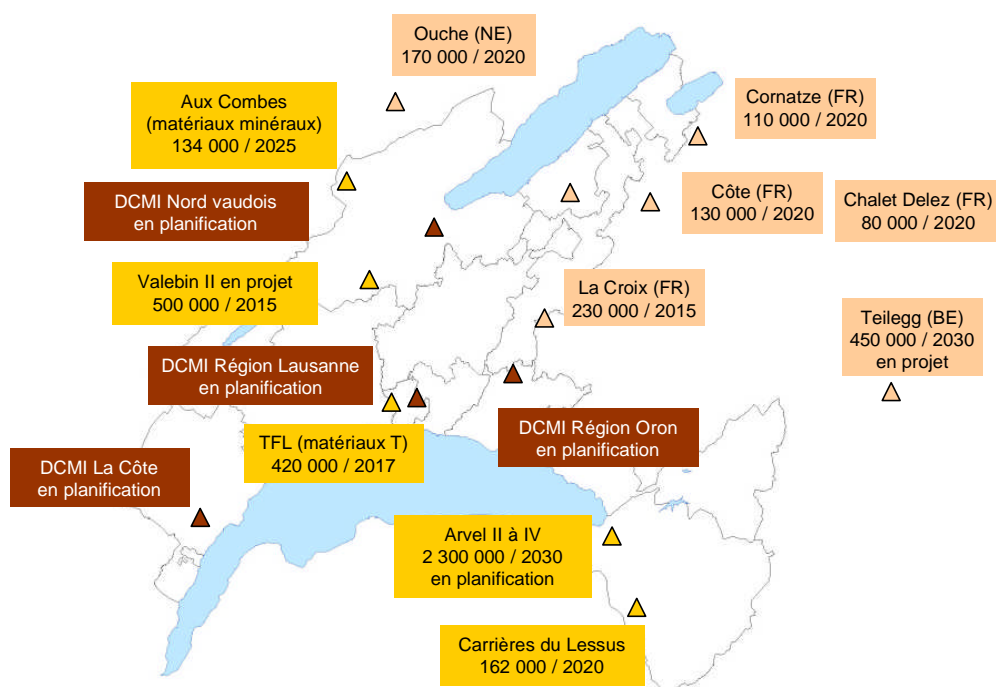
**Décharges bioactives**

Les enrobés bitumineux ne pouvant pas être recyclés ou déposés en DCMI en raison de leur composition chimique seront stockés en décharge contrôlée bioactive. Un casier d'un volume de 100'000 m<sup>3</sup> est en place à St-Triphon (Ollon). Un second est prévu dans le cadre de la planification d'une nouvelle décharge bioactive (voir chapitre 7 "Résidus de l'incinération").

**DCMI**

Les DCMI présentées à la figure suivante sont planifiées pour recueillir les matériaux inertes.

**Stockage définitif futur des déchets inertes**



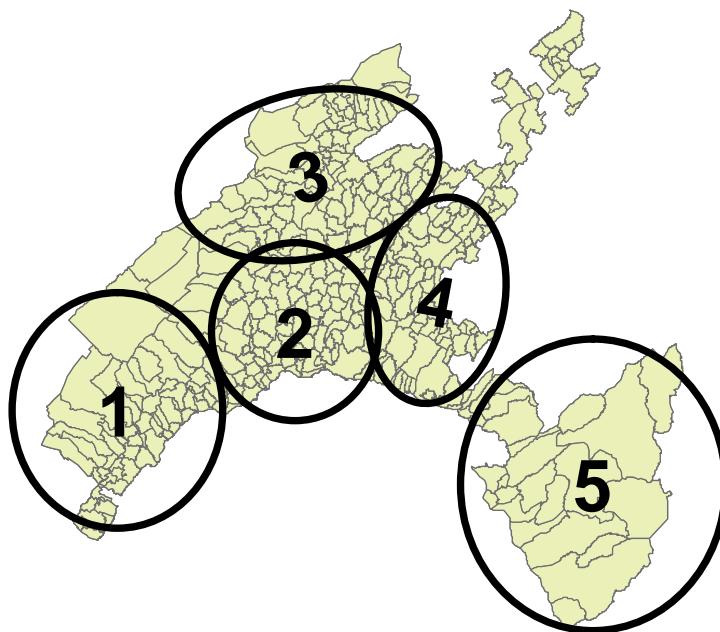
Les volumes à disposition dans les DCMI autorisées et en projet s'élèvent à environ 5 millions de m<sup>3</sup>. Ce volume permettra de couvrir les besoins pour déchets inertes jusqu'en 2030 au moins (apport annuel moyen d'environ 200'000 t ou 150'000 m<sup>3</sup>), pour autant que les procédures d'autorisation des installations projetées aboutissent. Afin de limiter les transports de matériaux destinés à un stockage définitif en décharge contrôlée pour matériaux inertes, il est prévu que chaque région du canton dispose d'un site permettant de prendre en charge la production régionale.

Des déchets inertes des communes limitrophes seront exportés vers les décharges de la Broye fribourgeoise, du Val-de-Travers, voire du Saanenland, dans le cadre de la

collaboration intercantonale. Les régions de Lausanne, Morges, Oron et de La Côte restent mal desservies, raison pour laquelle de nouvelles DCMI font l'objet de planifications locales (sites à Eysins, Lausanne-Crissier et Forel-Lavaux). A moyen terme, l'ouverture d'un site dans le Nord-Vaudois est également prévue pour prendre le relais du site de Valebin (mesure 9.4).

La carte suivante illustre la répartition future des zones d'influence des décharges contrôlées inertes dans le canton.

- 1: La Côte:  
DCMI Les Vaux (Eysins)
- 2: Lausanne et Ouest lausannois:  
DCMI La Lovaire  
(Lausanne-Crissier)
- 3: Nord vaudois:  
DCMI Valebin (Bofflens)  
DCMI Nord VD
- 4: Est lausannois et Lavaux-Oron  
DCMI En Albin (Forel-  
Lavaux)
- 5: Est vaudois  
DCMI Arvel (Villeneuve)  
DCMI Lessus (Ollon)



**Balayage des routes** L'application de la directive cantonale DCPE 873 favorise la collecte séparée des déchets de balayage en fonction de leur composition, dans la mesure où la solution est techniquement et économiquement réalisable. Après un éventuel traitement préalable, ils sont ensuite dirigés vers les filières de valorisation ou d'élimination adéquates (DCMI, DCB, compostage, UIOM).

## **9.5 Financement**

Le coût de l'élimination des matériaux d'excavation et des autres déchets de chantier est assumé par leur détenteur. Le financement des installations de tri, de recyclage, de traitement et de stockage est assuré par les tarifs de prise en charge.

## **9.6 Fiches de mesures**

Mesure 9.1 : Organisation et adaptation du tri

Mesure 9.2 : Valorisation du bois dans une chaufferie industrielle

Mesure 9.3 : Application de la directive cantonale sur la valorisation des déchets de chantiers minéraux et promotion du recyclage du plâtre massif

Mesure 9.4 : Recherche et localisation de sites, procédures d'implantation de DCMI dans les régions de La Côte, Lausanne, Lavaux-Oron, et le Nord-Vaudois

Mesure 9.5 : Recherche et localisation de sites, procédures d'implantation de dépôts pour matériaux d'excavation dans le canton de Vaud

<b>CATEGORIE</b>	<b>Matériaux d'excavation et déchets de chantier</b>	Mesure 9.1
------------------	--	------------

<b>SUJET</b>	<b>Organisation et adaptation du tri</b>
--------------	--

<b>SITUATION ACTUELLE</b>	Le tri des déchets de chantier est préconisé à l'art 9 OTD. La priorité est donnée au tri sur le chantier même, avec un recours subsidiaire au tri en installation. Tel est le cas dans le canton, où 5% des déchets triés passent dans une installation prévue à cet effet.
---------------------------	--

<b>PROBLEMATIQUE</b>	La proportion de déchets de chantier triés sur le site est en évolution constante depuis plusieurs années. La qualité de ce tri laisse cependant à désirer, autant pour les déchets minéraux que pour les autres déchets. Dans le but d'améliorer cette situation, il est indispensable de développer le conseil et le suivi du tri sur les chantiers, de même que de rationaliser les circuits de transport et de regroupement des matériaux triés. Les centres de tri peuvent apporter leur concours dans ces deux domaines.
----------------------	--

<b>PLAN D'ACTION</b>	
Responsable, partenaires	SESA Entreprises SIA
Objectif	Développer les fonctions de conseil et suivi du tri sur les chantiers, ainsi qu'une fonction de regroupement régional des bennes dans les 6 centres de tri autorisés et publics du Canton.
Etapes	1. 2009 : Essai pilote dans une région desservie par un centre de tri. 2. 2010 : Extension progressive du système aux autres centres.
Indicateurs	Réalisation de l'expérience pilote Nombre de centres de tri pratiquant le conseil sur chantier
Coût	Non estimé à ce jour
Financement, part de l'Etat	Etat, en partenariat avec les entreprises.

<b>BILAN AU 01.10.2007</b>	
Etapes	Les échéances initialement prévues ont été reportées.
Indicateurs	-

<b>CATEGORIE</b>	<b>Matériaux d'excavation et déchets de chantier</b>	Mesure 9.2												
<b>SUJET</b>	<b>Valorisation du bois dans une chaufferie industrielle</b>													
<b>SITUATION ACTUELLE</b>	Trois chaufferies spécialisées (CRICAD, Ateliers AIT Yverdon, Sogebois) traitent 17'400 t/an de déchets de bois faiblement contaminés à un coût avantageux par rapport aux tarifs pratiqués par les UIOM. Le reste de la masse de ce type de déchet est envoyée en Italie pour une valorisation sous forme de panneaux de particules ou en Allemagne pour une valorisation énergétique (10'000 t/an), mais à un prix plus bas que celui pratiqué par les filières suisses. Les déchets de bois fortement contaminés sont destinés aux UIOM.													
<b>PROBLEMATIQUE</b>	<p>L'exportation de bois de chantiers provoque des transports sur de longues distances, et leur récupération sous forme de matière peut contribuer à une dispersion des polluants contenus dans les déchets utilisés comme matière première.</p> <p>La mise en place d'une zone d'apport permettrait d'assurer l'approvisionnement des trois chaufferies spécialisées vaudoises. La mise en vigueur de l'OMoD en 2006 d'une part, et d'autre part la mise en application des recommandations fédérales de 2006 intitulées "Exploitation des installations de stockage, de broyage, de valorisation et d'incinération des déchets de bois" instaureront un meilleur contrôle de l'exportation.</p>													
<b>PLAN D'ACTION</b>	<table border="0"> <tr> <td>Responsable, partenaires</td> <td>SESA SEVEN Entreprises.</td> </tr> <tr> <td>Objectif</td> <td>Sécurisation de l'approvisionnement des chaufferies spécialisées vaudoises</td> </tr> <tr> <td>Etapes</td> <td>1. 2006 : mise en vigueur de l'OMoD et application des recommandations fédérales.  2. 2010 : mise en œuvre de la zone d'apport pour les déchets de bois.</td> </tr> <tr> <td>Indicateur</td> <td>Utilisation à pleine capacité des chaufferies CRICAD, AIT et Sogebois</td> </tr> <tr> <td>Coût</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Financement, part de l'Etat</td> <td>Ressources humaines internes au SESA</td> </tr> </table>		Responsable, partenaires	SESA SEVEN Entreprises.	Objectif	Sécurisation de l'approvisionnement des chaufferies spécialisées vaudoises	Etapes	1. 2006 : mise en vigueur de l'OMoD et application des recommandations fédérales.  2. 2010 : mise en œuvre de la zone d'apport pour les déchets de bois.	Indicateur	Utilisation à pleine capacité des chaufferies CRICAD, AIT et Sogebois	Coût		Financement, part de l'Etat	Ressources humaines internes au SESA
Responsable, partenaires	SESA SEVEN Entreprises.													
Objectif	Sécurisation de l'approvisionnement des chaufferies spécialisées vaudoises													
Etapes	1. 2006 : mise en vigueur de l'OMoD et application des recommandations fédérales.  2. 2010 : mise en œuvre de la zone d'apport pour les déchets de bois.													
Indicateur	Utilisation à pleine capacité des chaufferies CRICAD, AIT et Sogebois													
Coût														
Financement, part de l'Etat	Ressources humaines internes au SESA													

**BILAN AU 01.10.2007**

Etapes	1. Réalisée Incinération du bois dit « à problème » (fortement contaminé) dans les UIOM de TRIDEL et SATOM
Indicateur	Chaufferies utilisées à pleine capacité : Selon les statistiques de 2006, cet objectif est atteint.

<b>CATEGORIE</b>	<b>Matériaux d'excavation et déchets de chantier</b>	Mesure 9.3				
<b>SUJET</b>	<b>Application de la directive cantonale sur l'élimination et la valorisation des déchets de chantiers minéraux. Promotion du recyclage du plâtre massif. Conseil aux entreprises.</b>					
<b>SITUATION ACTUELLE</b>	Plus d'un million de tonnes de déchets minéraux de chantier sont émis chaque année dans le canton. Leur valorisation conforme aux prescriptions de la législation sur l'environnement est un objectif fondamental dans le cadre du développement durable, notamment en vue de réduire le recours aux matériaux naturels extraits des gravières et de réduire les transports. Actuellement, 82% des déchets minéraux de chantier sont recyclés et se substituent à 20% de la production de gravier neuf.					
<b>PROBLEMATIQUE</b>	Certains constats effectués sur les chantiers attestent d'une qualité très variable des matériaux minéraux réutilisés sur les sites ou exportés en vue d'une réutilisation. Ceci provient en majeure partie d'un mélange des différentes fractions (béton, briques, mat. bitumineux, terres). La directive fédérale ad hoc, parue en 1997, qui préconise la confection de 6 classes de graves aptes au recyclage et fixe les conditions dans lesquelles ces matériaux de récupération peuvent être réutilisés, est incomplètement respectée. Une augmentation du taux de recyclage des déchets minéraux de chantier est recherchée par un meilleur tri sur les chantiers et une promotion de l'utilisation des graves de recyclage, en particulier dans le cadre des chantiers publics. La mise en place à mi-2007 de filières de recyclage du plâtre massif doit être soutenue. La mise en décharge des panneaux de plâtre massif ou cartonné est interdite depuis juin 2007. Les entrepreneurs sont sensibilisés aux principes de la construction durable, de même que les services de l'Etat par les conseils et l'appui donnés par l'Unité de Développement Durable du Département des Infrastructures.					
<b>PLAN D'ACTION</b>	<table><tr><td>Responsable, partenaires</td><td>SESA Entreprises DINF, UDD, services communaux SIA</td></tr><tr><td>Objectifs</td><td>Application de la directive cantonale sur le terrain. Soutien à la mise en service d'une filière de traitement du plâtre évitant le recours à la mise en décharge. Publication d'un document de vulgarisation par le SESA (avec l'appui de la FVE), fiches spécifiques. Conseil et soutien aux entreprises et aux services de l'Etat en vue</td></tr></table>		Responsable, partenaires	SESA Entreprises DINF, UDD, services communaux SIA	Objectifs	Application de la directive cantonale sur le terrain. Soutien à la mise en service d'une filière de traitement du plâtre évitant le recours à la mise en décharge. Publication d'un document de vulgarisation par le SESA (avec l'appui de la FVE), fiches spécifiques. Conseil et soutien aux entreprises et aux services de l'Etat en vue
Responsable, partenaires	SESA Entreprises DINF, UDD, services communaux SIA					
Objectifs	Application de la directive cantonale sur le terrain. Soutien à la mise en service d'une filière de traitement du plâtre évitant le recours à la mise en décharge. Publication d'un document de vulgarisation par le SESA (avec l'appui de la FVE), fiches spécifiques. Conseil et soutien aux entreprises et aux services de l'Etat en vue					

	d'améliorer l'utilisation des graves recyclées et d'augmenter la part de bâtiments construits selon les principes du développement durable.
Etapes	1. Dès 2007: Sensibilisation des maîtres d'oeuvre, conseils sur les chantiers et auprès des entreprises de démolition et de construction. Contrôle sur les chantiers.
Indicateurs	Taux de conformité à la directive fédérale observé dans les centres de recyclage  Augmentation du tonnage de plâtre massif recyclé  Taux d'utilisation des graves recyclées
Coût	Coût à charge des maîtres d'oeuvre.
Financement, part de l'Etat	Ressources humaines internes du SESA .

**BILAN AU 01.10.2007**

Etapes	1. Ces prescriptions sont diffusées dans les cours de formation continue. Dès la publication de la directive, les contrôles des chantiers et des décharges intégreront les nouvelles règles. La publication d'un document de vulgarisation intitulé "Déchets de chantier : quand économies riment avec écologie" complètera dès décembre 2007 la panoplie documentaire à disposition des entreprises, des bureaux d'ingénieurs et d'architectes, des associations professionnelles et des particuliers. Dans un deuxième temps, il est prévu de publier des fiches d'information spécifiques par type de déchet.
Indicateurs	Directive respectée par 80% des centres  Diffusion de la documentation de vulgarisation

<b>CATEGORIE</b>	<b>Matériaux d'excavation et déchets de chantier</b>	Mesure 9.4						
<b>SUJET</b>	<b>Procédures d'affectation pour des décharges contrôlées pour matériaux inertes (DCMI) dans les régions de La Côte, Lausanne, Lavaux-Oron, et du Nord-Vaudois</b>							
<b>SITUATION ACTUELLE</b>	Si plus de 82% des déchets minéraux des chantiers sont actuellement valorisés directement sur les sites ou indirectement par une transformation en grave de recyclage, le solde doit trouver place en installation de stockage définitif. La production de matériaux d'excavation faiblement pollués issus de chantiers urbains augmente.							
<b>PROBLEMATIQUE</b>	Seule la région de l'Est Vaudois dispose de réserves de capacité importantes pour les prochaines décennies. Il n'en va pas de même pour la région de la Côte où un important développement des constructions est prévisible, ainsi que dans la région lausannoise, le district de Lavaux-Oron et le Nord-Vaudois. L'augmentation de la production de granulats de béton et de l'utilisation de granulats mélangés stabilisera cette quantité à moyen terme.							
<b>PLAN D'ACTION</b>	<table><tr><td>Responsables, partenaires</td><td>SESA, SDT, SFFN, SEVEN, SRA entreprises du secteur de la construction, sociétés de périmètres, associations régionales, communes.</td></tr><tr><td>Objectif</td><td>Détermination d'un site pour la Côte. Idem pour la région lausannoise, la région de Lavaux-Oron et le Nord-Vaudois. Remise de sites prêts à l'emploi (avec permis d'aménager) aux futurs exploitants.</td></tr><tr><td>Etapas, coordination</td><td><u>DCMI de la Côte :</u> Mi 2006 : Examen préalable et démarche participative 2007 : Mise à l'enquête du PAC, traitement des oppositions <u>DCMI de Lausanne :</u> Début 2006 : Sélection du site sur la base de l'inventaire, PAC, rapport d'impact Été 2006 : Examen préalable et démarche participative Fin 2007 : Mise à l'enquête <u>DCMI de la région Lavaux-Oron :</u> 2006 : Sélection du site sur la base de l'inventaire et d'une comparaison multi-critères 2007 : Développement du projet, du rapport d'impact et du PAC, démarche participative <u>DCMI du Nord-Vaudois</u></td></tr></table>		Responsables, partenaires	SESA, SDT, SFFN, SEVEN, SRA entreprises du secteur de la construction, sociétés de périmètres, associations régionales, communes.	Objectif	Détermination d'un site pour la Côte. Idem pour la région lausannoise, la région de Lavaux-Oron et le Nord-Vaudois. Remise de sites prêts à l'emploi (avec permis d'aménager) aux futurs exploitants.	Etapas, coordination	<u>DCMI de la Côte :</u> Mi 2006 : Examen préalable et démarche participative 2007 : Mise à l'enquête du PAC, traitement des oppositions <u>DCMI de Lausanne :</u> Début 2006 : Sélection du site sur la base de l'inventaire, PAC, rapport d'impact Été 2006 : Examen préalable et démarche participative Fin 2007 : Mise à l'enquête <u>DCMI de la région Lavaux-Oron :</u> 2006 : Sélection du site sur la base de l'inventaire et d'une comparaison multi-critères 2007 : Développement du projet, du rapport d'impact et du PAC, démarche participative <u>DCMI du Nord-Vaudois</u>
Responsables, partenaires	SESA, SDT, SFFN, SEVEN, SRA entreprises du secteur de la construction, sociétés de périmètres, associations régionales, communes.							
Objectif	Détermination d'un site pour la Côte. Idem pour la région lausannoise, la région de Lavaux-Oron et le Nord-Vaudois. Remise de sites prêts à l'emploi (avec permis d'aménager) aux futurs exploitants.							
Etapas, coordination	<u>DCMI de la Côte :</u> Mi 2006 : Examen préalable et démarche participative 2007 : Mise à l'enquête du PAC, traitement des oppositions <u>DCMI de Lausanne :</u> Début 2006 : Sélection du site sur la base de l'inventaire, PAC, rapport d'impact Été 2006 : Examen préalable et démarche participative Fin 2007 : Mise à l'enquête <u>DCMI de la région Lavaux-Oron :</u> 2006 : Sélection du site sur la base de l'inventaire et d'une comparaison multi-critères 2007 : Développement du projet, du rapport d'impact et du PAC, démarche participative <u>DCMI du Nord-Vaudois</u>							

	2005-2007 : Légalisation de l'extension du site de Bofflens 2007 : Sélection d'un nouveau site sur la base de l'inventaire
Indicateurs	Degré d'avancement de la planification relative à l'aménagement du territoire. Réalisation des installations Capacité de stockage disponible
Coût	Fr. 610'000.- pour les études et les opérations de planification.
Financement, part de l'Etat	Crédit-cadre LGD . L 'Etat assume les coûts de la planification jusqu'au permis d'aménager. 2004 : 160'000 francs 2005 : 170'000 francs 2006 : 110'000 francs 2007 : 170'000 francs  Investissement réalisé par des entreprises privées

**BILAN AU 01.10.2007**

Etapés	Le planning a été respecté.
Indicateurs	<u>DCMI de la Côte, « Les Vaux » à Eysins :</u> Fin 2004 : Sélection du site 2005 : Etude complémentaire, démarche participative Été 2006 : PAC, rapport d'impact Fin 2006 : Enquête publique 2007 : Traitement des oppositions Printemps 2008 : Adoption du PAC <u>DCMI de Lausanne, « Bois Genoud » et « Bois d'en Bas »</u> Mi 2005 : Sélection du site, PAC, rapport d'impact Été 2006 : Examen préalable et démarche participative Hiver 2008 : Enquête publique <u>DCMI de la région Lavaux-Oron, « En Albin » :</u> 2006 : Sélection du site sur la base de l'inventaire et d'une comparaison multi-critères 2007 : Développement du projet, du rapport d'impact et du PAC, démarche participative Printemps 2009 : Enquête publique <u>DCMI du Nord-Vaudois</u>

2005-2008 : Légalisation de l'extension du site de Bofflens par un  
PAC

Sélection d'un nouveau site pour le Nord Vaudois

## Décharges contrôlées pour matériaux inertes planifiées dans le canton. Sites réservés au sens de l'art.17 OTD

COMMUNE	LIEU-DIT	COORD_X	COORD_Y	VOLUME m <sup>3</sup>	STATUT
ACLENS / ROMANEL-SUR-MORGES	La Perrause	528.424	157.108	900'000	Site analysé
ARNEX-SUR-NYON	Bois Gingins	503.450	136.530	100'000	Site analysé
BAVOIS	Belmont	534.000	170.200	800'0000	Site prioritaire
BOFFLENS	Valebin II	528.500	172.500	440'000	En activité, en cours de procédure
BUSSIGNY-PRES-LAUSANNE	Sumont	531.863	156.862	1'650'000	Site analysé
CHAMPVENT	Les Violes	533.500	182.300	1'500'000	Site prioritaire
CHAVANNES-SUR-MOUDON	Marais D'avau	553.250	168.200	700'000	Site analysé
CHAVANNES-SUR-MOUDON	Carmagnaule	551.952	167.258	590'000	Site analysé
CORCELLES-LE-JORAT	Vers chez les Rod	546.845	163.041	470'000	Site analysé
COSSONAY	Grand Verney	528.603	164.135	200'000	Site analysé
CRANS-PRES-CELIGNY	La Molliette	503.800	135.850	320'000	Site analysé
CRASSIER / BOREX / CHESEREX	Le Nant	502.360	138.000	350'000	Site analysé
CRISSIER	Bois d'en Bas	534.600	156.200	360'000	En activité, en cours de procédure
CRISSIER	Pisse Bœuf	534.600	157.900	850'000	Site analysé
CRONAY	Chambère	542.150	177.170	350'000	Site prioritaire
DIZY	Delèze	527.249	165.868	1'000'000	Site analysé
DUILLIER	Le Bochet	506.760	140.150	150'000	Site analysé
DULLY	Daganet	511.640	143.020	50'000	Site analysé
ESSERT-SS-CHAMPVENT, MONTAGNY-P-YVERDON, VILLARS-SS-CHAMPVENT	Les Corbes	535.500	182.350	800'000	Site prioritaire
EYSINS	Les Vaux	504.560	137.100	480'000	Site en cours de procédure
FOREL-LAVALUX	En Albin	549.413	155.321	1'700'000	Site en cours de procédure
GOLLION	Mapra	529.112	160.432	830'000	Site analysé
GRANCY	Rutil	525.550	162.000	450'000	Site analysé
GRANDSON	Les Echatelards	539.550	185.650	1'000'000	Site prioritaire
GRENS	Les Communailles	503.440	138.500	320'000	Site analysé
LAUSANNE	Bois-Genoud (Lovaire)	534.800	157.250	2'400'000	Site en cours de procédure
LE CHENIT	La Moësetta	504.500	160.500	Non évalué	Site analysé
LE LIEU	La Goune	510.500	166.500	280'000	Site analysé
LE MONT-SUR-LAUSANNE	Penau	539.798	155.866	1'200'000	Site analysé
LES TAVERNES	Le Châtelet	550.800	155.450	1'000'000	Site analysé
LES TAVERNES	Grand Villars	551.400	156.560	1'531'000	Site analysé
LONAY	Fontenailles	528.700	153.300	750'000	Site analysé
MATHOD, RANCES, VALEYRES-SS-RANCES	La Come	531.750	178.800	600'000	Site analysé

COMMUNE	LIEU-DIT	COORD_X	COORD_Y	VOLUME m <sup>3</sup>	STATUT
MONNAZ / VAUX-SUR-MORGES	Bérole	525.900	155.100	600'000	Site analysé
MONTCHERAND	Villars	529.800	176.800	400'000	Site analysé
MONTPREVEYRES	Bossons	546.541	158.836	230'000	Site analysé
NYON	Truel	505.677	139.045	350'000	Site analysé
OULENS-SOUS-ECHALLENS	Le Brit	533.442	165.688	780'000	Site analysé
OULENS-SOUS-ECHALLENS	Les Mottes	532.000	166.768	1600'000	Site analysé
OULENS-SOUS-ECHALLENS	En Volembro	534.400	167.240	376'000	Site analysé
PALEZIEUX	Morau	553.744	154.717	1'100'000	Site analysé
PAMPIGNY	Berchy	521.736	158.882	2'000'000	Site analysé
PENTHALAZ	Palud	531.134	162.832	1'900'000	Site analysé
PENTHAZ	Le Marais	531.650	160.590	2'600'000	Site analysé
PENTHAZ	Les Levrettes	531.657	162.021	10'000'000	Site analysé
PENTHAZ	Les Bâches	531.900	160.850	551'000	Site analysé
PEYRES-POSSENS	La Tuilerie	543.850	168.750	1'500'000	Site analysé
POMY	Les Bioleires	542.137	178.773	2'000'000	Site analysé
PRANGINS	Collonge	509.600	140.200	170'000	Site analysé
PUIDOUX	Pra-Riondet	550.300	152.700	1'300'000	Site prioritaire
PUIDOUX	Chez Berthoud	550.182	153.124	1'000'000	Site analysé
PUIDOUX	La Combe	550.365	152.823	1'400'000	Site analysé
ROUGEMONT	La Rite	583.300	148.200	300'000	Site analysé
URSINS	Cul de Chien	541.800	176.800	1'100'000	Site analysé
VALEYRES-SOUS-RANCES	Brondena-Chenalette	531.800	178.000	400'000	Site prioritaire
VILLENEUVE	Carrières d'Arvel III	561.700	137.700	520'000	Site en cours de procédure
VUARRENS / VILLARS-LE-TERROIR	Pra-des-Sillons	539.550	169.100	450'000	Site analysé
VUFFLENS-LA-VILLE	Sency	530.920	157.750	1'260'000	Site analysé
VUFFLENS-LA-VILLE	Trembley	531.350	157.300	160'000	Site analysé
VUFFLENS-LE-CHATEAU	Boche	524.800	153.650	458'000	Site analysé

**Site analysé** : site répertorié, réservé.

**Site prioritaire** : site retenu pour une procédure de plan d'affectation ou de permis de construire.

**Site en cours de procédure** : site en cours de procédure de plan d'affectation ou de permis de construire.

**En activité** : site en cours de comblement

<b>CATEGORIE</b>	<b>Matériaux d'excavation et déchets de chantier</b> Mesure 9.5
<b>SUJET</b>	<b>Recherche et localisation de sites, procédures d'implantation de dépôts pour matériaux d'excavation dans le canton de Vaud</b>
<b>SITUATION ACTUELLE</b>	La planification réalisée dans le cadre du PDDEM montre que le nombre de sites de carrières et gravières pouvant accueillir des matériaux d'excavation en vue de leur remise en état est insuffisant dans le canton, notamment dans les régions densément habitées de Lausanne, Morges, Oron, Lavaux-Riviera, La Côte et le Nord-Vaudois. La disponibilité réelle de volumes à court terme est estimée à 4'000'000 m <sup>3</sup> , ce qui place le canton dans une situation critique (moins de trois ans de réserve).
<b>PROBLEMATIQUE</b>	<p>Le manque de volume disponible est compensé par des exportations dans les régions voisines, ainsi que par l'ouverture de dépôts d'excavation ou par le réaménagement de parcelles.</p> <p>Le manque de sites disponibles sera comblé par les volumes additionnels retenus dans le PDDEM et son addenda, et par une meilleure utilisation des volumes de comblement de gravières et carrières existantes. Il est donc prévu de réviser les conditions de remise en état de plusieurs sites de carrières et gravières en activité ou remis en état récemment (passage d'un comblement partiel à une remise en état plus proche des profils d'origine du terrain naturel avant exploitation). Dans le but d'assurer une vision exhaustive des différents sites de dépôts et des sites de décharges d'une part, et d'autre part d'assurer une information claire des autorités, les sites figurant au PDDEM, au Plan Directeur des Carrières et dans les documents de recherche de sites pour les décharges inertes et bioactives sont répertoriés dans la fiche de mesure. En effet, tous les sites répertoriés peuvent recevoir des matériaux terreux sains, à moins que leurs caractéristiques géologiques et hydrogéologiques ne rendent leur exploitation possible en tant que décharge inerte ou bioactive, selon les critères définis par l'OTD.</p>
<b>PLAN D'ACTION</b>	
Responsables, partenaires	SESA, SDT, SFFN; SEVEN, SRA associations régionales, entreprises
Objectif	Porter la réserve de capacité cantonale à 15 mios m3, soit de dix à quinze ans d'utilisation. Affecter un nombre suffisant de sites, judicieusement répartis sur le territoire, en tenant compte du niveau prévisible de production régionale
Etapas, coordination	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Inventaire des capacités utilisables par des comblements restituant les profils d'origine d'ancienne carrières et gravières.</li><li>2. Planification au moyen de plans d'affectation cantonaux dans les régions de Lausanne, Morges, Oron, Lavaux-Riviera, La Côte et le Nord-Vaudois.</li></ol>

Indicateurs	Etat de la réserve de capacité cantonale en m3, par région
Financement	Entreprises, appui du SESA

**Bilan au 1.10.07 :**

Etape 1 réalisée, étape 2 en cours.

**Inventaire des sites de comblement pour matériaux d'excavation, matériaux inertes et déchets destinés au stockage définitif en décharge bioactive, selon la nomenclature fédérale. Sites réservés au sens de l'art.17 OTD**

COMMUNE	LIEU-DIT	COORD. X	COORD. Y	VOLUME m <sup>3</sup>	STATUT
ACLENS/ ROMANEL-S-MORGES	La Perrause (dmex-dcmi)	528.424	157.108	5'230'000	Site analysé
ACLENS	Chatanéria 2 (dmex)	529.173	157.883	134'000	En activité
ACLENS	Bondalet (dmex)	529.120	158.025	50'000	En activité
AIGLE	Grand Canal Est (gv)	562.764	128.682	1'300'000	Site analysé
AIGLE	Grands Marais (gv)	563.331	127.725	1'500'000	Site analysé
AIGLE	Grand Canal Ouest (gv)	561.873	128.513	1'000'000	Site analysé
AIGLE	Les Isles 8 (gv)	562.500	127.850	100'000	En activité
AIGLE	Pré Neyroud 1 (gv)	562.100	128.300	1'700'000	En activité
AIGLE	Pré Neyroud 2 (gv)	562.250	128.400	325'000	En activité
APPLES	Les Bougeries Nord (gv)	520.513	155.497	3'000'000	Site analysé
APPLES	Les Bougeries Sud (gv)	520.327	154.549	3'000'000	Site analysé
ARNEX-SUR-NYON	Pralie (dmex)	504.550	136.750	475'000	Site prioritaire
ARNEX-SUR-NYON	Bois du Nant (dmex)	504.850	136.700	425'000	Site prioritaire
ARNEX-SUR-NYON	Merlo (dmex-dcmi)	504.240	137.100	80'000	Site prioritaire
ARNEX-SUR-NYON	Bois Gingins (dcmi)	503.450	136.530	100'000	Site analysé
ASSENS	Perey Lovay (dmex)	538.670	163.395	1'800	En activité
BALLENS	Les Tailles (gv)	519.235	154.750	4'000'000	Site analysé
BALLENS & BIERE	Le Sépey Nord (gv)	518.140	155.508	10'000'000	Site analysé
BAULMES	Les Ages 2 (gv)	528.980	181.300	190'000	En activité
BAVOIS	Belmont (dcmi)	534.400	170.200	800'000	Site prioritaire
BEROLLE	Le Cambèze nord (gv)	515.211	157.319	400'000	En activité
BETTENS	Le Paradis (gv)	534.026	163.537	1'500'000	Site en cours de procédure
BETTENS	Angoliaux 5 (dmex)	534.600	163.900	150'000	En activité
BEX	La Condémine (dmex)	566.520	119.720	190'000	Site en cours de procédure
BEX	Le Montet 9 (gy)	567.000	123.500	350'000	En activité
BEX	Le Montet 8 (gy)	567.000	123.500	500'000	En activité
BEX	Sous Vent 10 (ca)	566.400	120.700	100'000	En activité
BEX	Sous Vent 8 (ca)	566.400	120.700	140'000	En activité
BIERE	Le Cambèze 9 (gv)	514.500	156.500	50'000	En activité
BIERE	Le Cambèze 10 (gv)	513.700	155.900	750'000	Site en cours de procédure
BIERE	Les Mossières 5 (gv)	517.500	154.500	10'000	En activité
BIERE	Les Mossières 7 (gv)	517.450	154.150	200'000	En activité
BIOLEY-MAGNOUX	La Bruyère 3 (gv)	544.380	176.480	80'000	En activité
BIOLEY-ORJULAZ	La Ripe (dmex)	535.263	163.474	900'000	Site analysé
BLONAY	Les Mousses 1 (ca)	559.900	146.650	3'500	En activité
BLONAY	En Enfer (dmex)	556.957	145.827	240'000	Site analysé
BOFFLENS	Valebin II (dcmi)	528.500	172.500	440'000	Site en cours de procédure
BRENLES	Crochet (dmex)	555.220	169.220	1'500	Site analysé

COMMUNE	LIEU-DIT	COORD. X	COORD. Y	VOLUME m <sup>3</sup>	STATUT
BRETONNIERES	Au Sapelet 4 (gv)	525.400	175.200	223'000	Site analysé
BRETONNIERES	Au Sapelet 5 (gv)	525.400	175.200	256'000	En activité
BRETONNIERES	Au Sapelet (gv)	525.400	175.200	16'000	En activité
BUCHILLON	Chanivaz (gv)	521.106	147.216	1'500'000	Site analysé
BURSINEL	Saint Bonnet (gv-dmex)	512.996	143.387	1'000'000	Site analysé
BUSSIGNY-PRES-LAUSANNE	Sumont (dmex-dcmi)	531.863	156.862	1'650'000	Site analysé
CHAMPVENT	Les Violes (dcmi)	533.500	182.300	1'500'000	Site prioritaire
CHARDONNE	Le Chomiau (dmex)	552.448	148.406	148'000	Site analysé
CHÂTEAU-D'OEX	Les Combes (dmex)	579.600	147.500	20'000	En activité
CHAVANNES-SUR-MOUDON	Marais D'Avau (dcmi)	553.250	168.200	700'000	Site analysé
CHAVANNES-SUR-MOUDON	Carmagnaule (dcmi)	551.952	167.258	590'000	Site analysé
CHAVANNES-DE-BOGIS COMMUGNY	Les Tattes de Bogis (dmex)	500.100	131.800	1'500'000	Site prioritaire
CHESEAUX-SUR-LAUSANNE	Bugnon (dmex)	535.750	160.200	12'500	En activité
CHESEREX	Bonmont nord (gv)	501.961	140.197	2'500'000	Site analysé
CLARMONT	Monteiller (dmex)	524.097	155.027	1'100'000	Site analysé
COINSINS	Marais de Nantouse S (dmex)	508.540	141.460	550'000	Site prioritaire
COINSINS	Marais de Nantouse N (dmex)	508.410	141.820	650'000	Site prioritaire
CORCELLES-LE-JORAT	Vers chez les Rod (dcmi)	546.845	163.041	470'000	Site analysé
CORCELLES-LE-JORAT	Vernioux (dmex)	546.850	162.150	44'000	En activité
CORCELLES-PRES-CONCISE	La Vuète Est (gv)	544.156	189.707	900'000	Site analysé
CORSIER-SUR-VEVEY	La Chaux (dmex)	555.962	148.681	98'000	Site analysé
CORSIER-SUR-VEVEY	Moille Saulaz (dmex)	557.226	149.882	100'000	Site analysé
COSSONAY	Grand Verney (dmex-dcmi)	528.603	164.135	968'000	Site en cours de procédure
CORBERYIER	Tombey 2 (gv)	564.050	135.500	45'000	En activité
CRANS-PRES-CELIGNY	En Croissonnier (dmex)	504.450	135.340	1'000'000	Site en cours de procédure
CRANS-PRES-CELIGNY	La Molliette (dcmi)	503.800	135.850	320'000	Site analysé
CRASSIER/BOREX/ CHESEREX	Le Nant (dcmi)	502.360	138.000	350'000	Site analysé
CRISSIER	Pisse Bœuf (dcmi)	534.600	157.900	850'000	Site analysé
CRISSIER	Bois d'en Bas (dmex-dcmi)	534.702	156.066	360'000	En activité, en cours de procédure
CRONAY	Chambère (dcmi)	542.150	177.170	350'000	Site prioritaire
CUDREFIN	Le Ronzi (dmex)	569.250	199.250	10'000	En activité
CURTILLES	La Coulaz 2 (gv)	555.600	173.900	315'000	En activité
DAILLENS	Les Côtes de Vaux 3 (ma)	532.250	166.300	1'000'00	En activité
DAILLENS	Les Côtes de Vaux 4 (ma)	532.200	166.500	2'400'000	En activité
DIZY	En Fayet 9 (gv)	527.250	164.500	104'000	En activité
DIZY	En Fayet 10 (gv)	527.250	164.500	350'000	En activité
DIZY	Tassonières (demex)	527.695	165.050	28'700	En activité
DIZY	Delèze + Les Epoisats (dmex)	527.320	165.300	176'000	Site prioritaire
DIZY	Delèze (dmex-dcmi)	527.249	165.868	1'000'000	Site analysé

COMMUNE	LIEU-DIT	COORD. X	COORD. Y	VOLUME m <sup>3</sup>	STATUT
DONNELOYE	Les Sablonnières 3 (gv)	545.000	178.080	40'000	En activité
DUILLIER	Le Bochet (dcmi)	506.760	140.150	150'000	Site analysé
DULLY	Daganet (dcmi)	511.640	143.020	50'000	Site analysé
ECLEPENS	Le Mormont 5 (ca)	530.623	167.723	2'250'000	Site prioritaire
ECLEPENS	Le Mormont 6 (ca)	531.000	167.500	900'000	Site prioritaire
ESSERT SOUS CHAMPVENT	Les Corbes (dcmi)	535.500	182.350	800'000	Site prioritaire
EYSINS	Chise (dmex)	505.070	137.730	250'000	Site en cours de procédure
EYSINS	Les Vaux (dcmi)	504.600	137.100	480'000	Site en cours de procédure
EYSINS	Sereco (dmex)	504.760	137.270	40'000	Site en cours de procédure
FECHY	La Grande Gordanne (dmex)	518.709	147.291	600'000	Site analysé
FECHY	La Gordanne (dmex)	518.340	147.050	1'500'000	Site prioritaire
FERREYRES	Les Buis 3 (ca)	528.100	168.250	1'950'000	En activité
FERREYRES	Les Buis 7 (ca)	528.100	168.250	1'340'000	En activité
FOREL	En Albin (dcmi)	549.913	155.321	1'700'000	Site en cours de procédure
FOUNEX	En Peudex (dmex)	504.420	132.710	110'000	Site prioritaire
FEY	Derrière les Clos (dmex)	542.555	170.030	30'000	En activité
GLAND	Le Croissonnier (gv)	509.300	142.400	184'000	En activité
GIMEL	La Piquette 7 (gv)	514.900	151.750	220'000	En activité
GINGINS	Molard Parelliet (dmex)	503.549	141.824	3'900'000	Site en cours de procédure
GINGINS	Les Allévays (gv)	502.704	142.349	1'500'000	Site analysé
GOLLION	Mapra (dcmi)	529.112	160.432	830'000	Site analysé
GRANDSON	Les Echatelards (dcmi)	539.550	185.650	1'000'000	Site prioritaire
GRANDSON	En Perreux (gv)	541.600	186.400	120'000	En activité
GRANCY	Rutil (dcmi)	525.550	162.000	450'000	Site analysé
GRANGES-MARNAND	Le Replan 5 (gv)	557.600	179.700	1'119'000	En activité
GRANGES-MARNAND	Le Replan 6 (gv)	557.600	179.700	600.000	En activité
GRANGES-MARNAND	Le Replan 7 (gv)	554.400	179.600	500'000	En activité
GRANGES-MARNAND	Sous Bosset 4 (gv)	557.400	178.800	625'000	En activité
GRANGES-MARNAND	L'Essert 1 (gv)	559.700	179.500	15'000	En activité
GRENS	Les Communailles (dcmi)	503.440	138.500	320'000	Site analysé
JONGNY	En Cherpenoz	550.050	148.650	85'000	Site prioritaire
JONGNY	Friboges	554.690	148.890	550'000	Site analysé
LA CHAUX	En Vigny 5 (gv)	526.900	162.700	100'00	En activité
LA CHAUX	En Vigny (dmex)	526.830	162.180	500'000	Site prioritaire
LA RIPPE	Bonmont sud (gv)	500.459	138.518	500'000	Site analysé
L'ABERGEMENT	En Nagy 5 (gv)	526.900	177.900	140'000	En activité
L'ABERGEMENT	En Nagy 6 (gv)	527.000	177.900	30'000	En activité
LAUSANNE	Vernand-Dessous (dmex)	536.471	158.181	3'860'000	Site en cours de procédure

COMMUNE	LIEU-DIT	COORD. X	COORD. Y	VOLUME m <sup>3</sup>	STATUT
LAUSANNE	Bois-Genoud – Lovaire (ca-dcml-dmex)	534.800	157.300	5'400'000	Site en cours de procédure
LAUSANNE	Bois d'en Bas (dcml)	534.702	156.066	67'000	En activité, en cours de procédure
LE CHENIT	La Moësetta (dcml)	504.500	160.500		Site analysé
LE CHENIT	Champs sous la Côte 3 (gv)	504.000	159.000	30'000	En activité
LE LIEU	La Goune (dcml)	510.500	166.500	280'000	Site analysé
LE LIEU	Combe Noire 6 (ca)	508.855	165.748	1'200'000	En activité
LE MONT-SUR-LAUSANNE	Penau (dcml-dmex)	539.798	155.866	1'200'000	Site analysé
LE MONT-SUR-LAUSANNE	Barze (dmex)	539.675	156.844	870'000	Site analysé
LES CLEES	Sur le Mont 9 (gv)	526.649	175.942	371'000	En activité
LES TAVERNES	Le Châtelet (dcml)	550.800	155.450	1'000'000	Site analysé
LES TAVERNES	Grand Villars (dcml)	551.400	156.560	1'531'000	Site analysé
L'ISLE	La Chargeaulaz (gv)	520.235	164.996	2'000'000	Site en cours de procédure
LONAY	Fontenailles (dmex-dcml)	528.696	153.333	750'000	Site analysé
MARNAND	L'Essert (gv)	559.600	179.500	20'000	En activité
MATHOD	Vigny (dcb)	532.200	178.800	600'000	Site en cours de procédure
MATHOD, RANCES	La Corne (dcml-dcb)	531.750	178.800	600'000	Site analysé
MEX	Dernier Mur (dmex)	532.230	159.110	150'000	Site prioritaire
MOLLENS	Au Parc 2 (gv)	517.500	157.500	300'000	En activité
MONNAZ/VAUX-S-MORGES	Bérole (dcml)	525.900	155.100	600'000	Site analysé
MONTAGNY-PRES-YVERDON	Le Tronchet (dmex)	535.500	182.600	250'000	Site analysé
MONTCHERAND	Villars (dcml)	529.800	178.800	400'000	Site analysé
MONTPREVEYRES	Bossons (dcml)	5460541	158.836	230'000	Site analysé
MONTHEROD	Bois Masson (gv)	516.013	150.729	2'000'000	Site analysé
MONTHEROD	Les Voettes (gv)	517.024	151.451	2'000'000	Site analysé
MONTHEROD	Les Ursins 2 (gv)	516.052	151.596	2'000'000	Site en cours de procédure
MONTREUX	En Cornaux (dmex)	559.570	145.412	98'000	Site analysé
MONTRICHER	Les Genièvres Ouest (gv)	518.517	160.855	1'400'000	Site en cours de procédure
MONTRICHER	Les Genièvres Est (gv)	519.783	161.048	600'000	Site en cours de procédure
MOUDON	Champ du Creux (dmex)	550.780	168.300	10'000	En activité
NOVALLES	La Combe (gv)	535.521	187.154	500'000	Site analysé
NYON	Truel (dmex-dcml)	505.677	139.045	334'000	Site prioritaire
OLLON	La Condémine (gv)	564.656	127.648	6'700'000	Site analysé
OLLON	Grandes Iles d'Aval Nord (gv)	562.943	126.811	2'000'000	Site analysé
OLLON	Les Glareys Ouest (gv)	565.220	124.802	600'000	Site analysé
OLLON	Grandes Iles d'Aval Sud (gv)	563.556	125.578	2'500'000	Site analysé
OLLON	Les Glareys Est (gv)	565.876	124.922	600'000	Site analysé
OLLON	Le Lessus (dcml)	564.053	127.127	170'000	En activité
OLLON	Le Lessus (dcb)	563.950	126.400	500'000	En activité
OLLON	Aux Rembloz 2 (gv)	573.843	128.589	250'000	Site analysé

COMMUNE	LIEU-DIT	COORD. X	COORD. Y	VOLUME m <sup>3</sup>	STATUT
ONNENS	La Vuète Ouest (gv)	542.064	187.807	600'000	Site analysé
OPPENS	Champ de Plan 2 (gv)	543.600	174.400	20'000	En activité
ORNY	Plan Manand 5 (gv)	531.196	168.787	150'000	En activité
ORNY	Plan Manand 4 (gv)	531.300	169.300	25'000	En activité
ORNY	Sous Mormont 1 (gv)	529.700	168.400	157'500	Site en cours de procédure
ORMONT-DESSOUS	Plan-Champ (dmex)	569.300	132.450	150'000	Site prioritaire
ORMONT-DESSOUS	Au Plan Champ 3 (gv)	569.350	133.500	8'000	En activité
ORMONT-DESSUS	La Bierla 2 (ca)	575.500	132.250	20'000	En activité
ORMONT-DESSUS	Lederrey 1 (gv)	578.800	131.400	150'000	En activité
ORMONT-DESSUS	Lederrey 2 (gv)	578.800	131.400	60'000	En activité
OULENS-SOUS-ECHALLENS	Clensy (dcb/isds)	532.930	166.450	600'000	Site analysé
OULENS-SOUS-ECHALLENS	La Martine (dcb/isds)	532.939	166.415	1'130'000	Site analysé
OULENS-SOUS-ECHALLENS	Les Mottes (dcmi)	533.659	166.768	1'600'000	Site analysé
OULENS-SOUS-ECHALLENS	Le Brit (dcmi)	533.442	165.688	780'000	Site analysé
OULENS-SOUS-ECHALLENS	En Volembro (dcmi)	534.400	167.240	376'000	Site analysé
PAMPIGNY	Berchy (dcmi)	521.736	158.882	2'000'000	Site analysé
PENTHALAZ	Palud (dcmi)	531.134	162.832	1'900'000	Site analysé
PENTHAZ	Les Levrettes (dcmi)	531.657	162.021	10'000'000	Site analysé
PENTHAZ	Le Marais (dcmi)	531.650	160.590	2'600'000	Site analysé
PENTHAZ	Les Bâches (dcmi)	531.900	160.850	551'000	Site analysé
PENTHAZ	Colliare (dmex)	530.664	160.415	546'000	En activité
PEYRES-POSSENS	Au Plat 6 (ma)	543.565	168.631	1'500'000	En activité
PEYRES-POSSENS	La Tuilerie (dcmi)	543.850	168.750	1'500'000	Site analysé
PIZY	Bois Masson (gv)	516.013	150.729	2'000'000	Site analysé
POMY	Les Biolieres (dcmi)	542.137	178.773	2'000'000	Site analysé
POMY	Chevressy (dmex)	541.320	179.960	12'000	En activité
PRANGINS	Collonge (dcmi)	509.600	140.200	170'000	Site analysé
PRANGINS	En Messerin 2 (gv)	508.700	9.000	25'000	En activité
PRANGINS	Pont Farbel (dmex)	508.840	140.940	600'000	Site prioritaire
PUIDOUX	La Combe (dcmi)	550.365	152.823	1'400'000	Site analysé
PUIDOUX	Chez Berthoud (dcmi)	550.182	153.124	1'000'000	Site analysé
PUIDOUX	Pra-Riondet (dcmi)	550.300	152.700	1'300'000	Site prioritaire
PUIDOUX	Praz Riondet (dmex)	549.700	152.800	1'900'000	Site prioritaire
ROMANEL	Vernand-Dessous (dmex)	536.471	158.181	3'860'000	Site analysé
ROMANEL-sMORGES/ACLENS	La Perrause (dmex-dcmi)	528.424	157.108	5'230'000	Site analysé
ROPRAZ	Moille du Perey (dmex)	547.150	161.850	400'000	Site prioritaire
ROSSENGES	La Rupaz (dmex)	549.500	167.166	5'000	En activité
ROSSINIERE	La Tine (dmex)	569.977	146.406	100'000	Site analysé
ROSSINIERE	La Coula (dmex)	569.920	146.955	170'000	Site analysé
ROUGEMONT	La Rite (dmex-dcmi)	583.281	148.225	300'000	Site analysé
SAINT BATHELEMY	La Tiéda (dmex)	536.040	166.260	10'000	En activité
SAINT-CERGUE	Les Allévays (dmex)	502.704	142.349	1'500'000	Site analysé

COMMUNE	LIEU-DIT	COORD. X	COORD. Y	VOLUME m <sup>3</sup>	STATUT
SAINTE CROIX	Aux Combes (dcmi)	526.800	186.270	134'000	En activité
SAINTE CROIX	Les Étroits 1 (ca)	528.070	186.980	40'000	En activité
SAINT-LEGIER-LA CHIESAZ	Saumont Devant (dmex)	558.764	150.380	170'000	Site analysé
SAINT-LEGIER-LA CHIESAZ	Pré Cherpet (dmex)	557.143	147.819	500'000	Site analysé
SAINT-LEGIER-LA CHIESAZ	Pré Bottonens (dmex)	556.773	148.052	140'000	Site en cours de procédure
SAINT-LIVRES	Les Bioles 3 (gv)	519.180	152.400	50'000	En activité
SAINT-LIVRES	Le Sépey Sud (gv)	517.836	154.565	10'000'00	Site en cours de procédure
SAINT SAPHORIN s MORGES	Broye (dmex)	528.850	156.030	270'000	Site prioritaire
SASSEL	Champ de la Croix 2 (gv)	555.800	179.850	5'000	En activité
SAUBRAZ	Dessus le Moulin (dmex)	531.000	168.500	374'000	En activité
SAUBRAZ	Les Voettes (gv)	517.024	151.451	2'000'000	Site analysé
SAVIGNY	Au Pétozan 7+8+9 (gv)	544.649	154.185	450'000	En activité
SAVIGNY	Les Gavardes 1 (gv)	544.500	154.200	730'000	En activité
SENARCLENS	Gratteloup (dmex)	527.084	162.143	2'500'000	Site analysé
SERGEY	Les Planches 6 (gv)	528.400	177.500	100'000	En activité
SIGNY-AVENEX	Truel (dmex)	505.677	139.045	334'000	Site prioritaire
TOLOCHENAZ	La Caroline 3 (gv)	526.400	150.000	315'000	Site en cours de procédure
TREYCOVAGNES	Le Châtelard 4 (dmex)	537.150	181.200	130'000	En activité
TRELEX	Bois de Ban (dmex)	503.618	142.385	1'500'000	Site analysé
TRELEX	Molard Parelliet (dmex)	503.549	141.824	3'900'000	Site analysé
URSINS	Cul de Chien (dmex-dcmi)	541.800	176.800	1'100'000	Site analysé
VALEYRES-SS-MONTAGNY	Sur Crusilles (dcb)	537.500	183.200	90'000	Site en cours de procédure
VALEYRES-SS-RANCES	Boven-Landremet (dmex)	530.000	177.200	400'000	Site analysé
VALEYRES-SOUS-RANCES	Brondena -Chenalette(dcmi)	531.800	178.000	400'000	Site prioritaire
VALEYRES-SOUS-RANCES	Sur le Moty 2 (gv)	529.450	177.986	150'000	En activité
VALLORBE	Le Bugnon (dmex)	519.300	174.800	20'000	En activité
VALLORBE	Le Dessaroir 1 (ca)	519.423	174.773	100'000	En activité
VICH	En Clarens 2 (gv)	508.900	141.350	25'000	En activité
VILLARS STE CROIX	Prillet (dmex)	532.550	158.040	150'000	Site prioritaire
VILLARS STE CROIX	Echangeur	533.020	157.530	70'000	Site prioritaire
VILLARS STE CROIX	Prillet Sud (dmex)	532.570	157.840	150'000	Site prioritaire
VILLARZEL	Les Avattes (gv)	558.935	177.398	2'500'000	Site analysé
VILLENEUVE	Aveneyre (ca)	564'050	135'500	45'000	En activité
VILLENEUVE	Carrières d'Arvel III (dcmi)	561.700	137.700	520'000	Site en cours de procédure
VILLENEUVE	Châble du Midi 1 (ca)	561.700	137.300	7'750'000	En activité
VILLENEUVE	Planche Boetrix 1 (ca)	561'251	137'500	800'000	En activité
VILLENEUVE	La Charmotte (dmex)	561.280	136.510	600'000	Site en cours de procédure
VUFFLENS-LE-CHÂTEAU	Boche (dcmi)	524.800	153.650	458'000	Site analysé

COMMUNE	LIEU-DIT	COORD. X	COORD. Y	VOLUME m <sup>3</sup>	STATUT
VUFFLENS-LA-VILLE	Trembley (dcmi)	531.350	157.300	160'000	Site analysé
VUFFLENS-LA-VILLE	Sency (dcmi)	530.920	157.750	1'260'000	Site analysé
VUFFLENS-LA-VILLE	Fare (dmex)	531.397	157.078	5'300'000	Site analysé
VUARRENS/VILLARS LE TERROIR	Pra-des-sillons (dcmi)	539.550	169.100	450'000	Site analysé
YENS	Les Tailles (gv)	519.235	154.750	4'000'000	Site analysé
YENS	Les Bougeries sud (gv)	520.327	154.549	3'000'000	Site analysé
YVERDON-LES-BAINS	Les Parties (dmex)	538.080	180.780	2'500	En activité
YVONAND	Les Sablonnières 3 (gv)	544.900	178.100	20'000	En activité
YVONAND	Les Vursis (gv)	545.903	182.295	243'0000	Site en cours de procédure
LAC LEMAN, VILLENEUVE	Grangettes, Gros-Brasset (gv)	555.000	139.000	900'000	Site en activité et site en projet
LAC LEMAN, GLAND	Villas Prangins (gv)	511.000	137.000	2'371'000	Site en activité
LAC DE NEUCHATEL, CONCISE, CORCELLES P-C, ONNENS, YVONAND	La Raisse, Concise, Onnens, Yvonand (gv)	542.000	187.000	6'000'000	Site en activité et sites en projet

<b>LEGENDE</b>	
<p><b>Site analysé</b> : site répertorié, réservé</p> <p><b>Site prioritaire</b> : site retenu pour une procédure de plan d'affectation ou de permis de construire</p> <p><b>Site en cours de procédure</b> : site en cours de procédure de plan d'affectation ou de permis de construire</p> <p><b>En activité</b> : site en cours de comblement</p>	<p><b>gv</b> : gravière répertoriée au Plan Directeur des carrières</p> <p><b>ca</b> : carrière répertoriée au Plan Directeur des carrières</p> <p><b>ma</b> : marnière répertoriée au Plan Directeur des carrières</p> <p><b>gy</b> : carrière de gypse répertoriée au Plan Directeur des carrières</p> <p><b>dmex</b> : site de dépôt de matériaux d'excavation répertorié dans le Plan Directeur des dépôts d'excavation et de matériaux PDDEM</p> <p><b>dcmi</b> : site répertorié au Plan de gestion des déchets pour l'implantation d'une décharge contrôlée pour matériaux inertes</p> <p><b>dcb - isds</b>: site répertorié au Plan de gestion des déchets pour l'implantation d'une décharge contrôlée bioactive-installation de stockage pour déchets stabilisés (ISDS)</p>